

TRANSACTION

- VENTE IMMOBILIERE :

Honoraires à la charge vendeur calculer sur le prix de vente initial soit :

De 0 euros à 100 000 euros nos honoraires sont de 5 000 euros TTC.

Au-delà le taux appliqué est de 5% du prix de vente.

- VENTE DE FOND DE COMMERCE ET CESSION DROIT

AU BAIL :

Les honoraires sont à la charge du cessionnaire

De 0 euros à 100 000 euros nos honoraires sont de 5 000 euros TTC.

Au-delà le taux appliqué est de 5% du prix de vente.

- MANDAT DE RECHERCHE :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

De 0 euros à 100 000 euros nos honoraires sont de 5 000 euros TTC.

Au-delà le taux appliqué est de 5% du prix de vente.

- MANDAT DE NEGOCIATION:

Négociation d'un prix de vente ou de location, pour le compte d'un acquéreur ou d'un locataire = 3% du prix de vente initial, à la charge du demandeur, limité à 50% de la baisse de prix.

- VENTE EN VIAGER :

15 % du prix de vente initial, à la charge du vendeur.

Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé par le DUH(Droit usage et d'habitation)

- AVIS DE VALEUR ECRIT PAYANT (dans le cadre d'une succession, donation, rachat de crédit, divorce) : 80 €TTC

Titulaire de la carte : SARL B&C IMMOBILIERE
9 Route de la Cote 38870 ST SIMEON DE BRESSIEUX

Représentant légal : Mme CARPANO Cindy

N unique identification : 789 791 183

Carte professionnelle n° CPI 3801 2016 000 008 817

Valable jusqu'au 13/06/2019

Délivré par CCI de GRENOBLE le 14/06/2016

Le président : Mr VAYLET Jean

Activité : Transaction sur immeuble et fonds de commerce.

L'agence, titulaire d'une carte professionnelle portant la mention « non-détention de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerces, ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.

GESTION

- HONORAIRES DE GESTION COURANTE (charge propriétaire) :

5.83 % HT – 7% TTC

- HONORAIRES COMPLEMENTAIRES (charge propriétaire) :

(vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure)

- Représenter le mandant ou le faire représenter aux Assemblées Générales des copropriétaires dans la mesure où le mandataire n'assume pas les fonctions de syndic de la copropriété à laquelle appartient le bien géré ; le représenter auprès des associations de locataires : 50€/heure HT – 60€/heure TTC

- Clôture de compte propriétaire : 50€/heure HT – 60€/heure TTC

- Rédiger et remplir toute demande de subvention notamment auprès de l'ANAH : (1 % HT du montant des travaux T.T.C) minimum de 60€ HT – minimum de 72 € TTC

- Etablissement et envoi de l'aide à la déclaration des revenus fonciers (par an) : (forfait par lot) 38.33 € HT – 46 € TTC / forfait second lot isolé 20.83 € HT – 25 € TTC

- Suivi administratif, technique et financier des travaux (réparation, rénovation, reconstruction, changement de distribution, etc...) Définir les travaux à réaliser, Passer les devis et marchés avec tous les architectes, entrepreneurs et artisans, Commander, surveiller et réceptionner les travaux, régler toutes les factures ou mémoires, prendre des photographies, requérir les plans cadastraux, demander l'autorisation administrative (déclaration de travaux ou permis de construire) pour les travaux d'un montant supérieur à 600€ HT et 720 € TTC : 5 % HT du montant des travaux TTC - 2 % H.T du montant des travaux TTC si présence de maître d'œuvre ou architecte

- En cas de Sinistre (intervention auprès des compagnies d'assurance, représentation aux expertises). Suivi de procédure contentieuse et/ou constitution du dossier pour l'avocat (vacation horaire avec un minimum de facturation d'une heure) : 50€/heure HT – 60€/heure TTC

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du propriétaire.

11 € TTC/m² (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail (pour les locations de locaux régis par la loi du 6 juillet 1989) et Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire

Un mois de loyer hors charges sans dépasser 11€/m² (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée).

- Autre baux (forfait par lot)

- Pour les garages, box et parkings à la charge du LOCATAIRE : 75€ HT – 90 € TTC

- Pour les garages, box et parkings à la charge du PROPRIETAIRE : 75€ HT – 90 € TTC

- Pour les locaux industriels, commerciaux et professionnels, partagés par moitié entre le bailleur et les locataires : 15% HT – 18% TTC du quittancement annuel

- Pour les locations saisonnières, à la charge du bailleur : 25% HT – 30% TTC (Du loyer total charges comprises Période de Vacances Scolaires) / 20.83 % HT – 25 % TTC (Du loyer total charges comprises Hors Période de Vacances Scolaires)-

- Pour l'avenant à bail, honoraires de constitution du dossier et de rédaction de bail à la charge du locataire : 166.67€ HT – 200 € TTC

- Garanties Loyers Impayés A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE (Pack SERENITE : Pack CONFORT + Garantie des loyers impayés : protection juridique, détériorations immobilières, défense et recours (G.L.I.)) : 2.90 % du quittancement annuel

Propriétaire Non Occupant A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE (par lot d'habitation): 78.60 € moins de 250 m² / 131,60 € plus de 250 m²

Multi Risques Habitation (M.R.H.) A LA CHARGE DU LOCATAIRE : A partir de 8 € par mois – Sur consultation

GALLIAN

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

89,Rue la Boétie 75 008 PARIS

RCS Paris 662 028 471 Société coopérative de caution mutuelle à capital variable régie par la loi du 13 Mars 1917 et les textes subséquents agréé par l'autorité de control prudentiel et résolution en qualité de société de financement. Atteste qu'elle a donné garantie financière de :

1 000 000 euros à C&M GESTION 27 rue Pierre Sémard BP 1512 – GRENOBLE Cedex 1

Sociétaire n 46679N –Carte professionnelle n 1966 Délivrer par la préfecture de l'Isère.

Titulaire de la carte : C&M GESTION 27 rue Pierre Sémard –BP1512–38025 GRENOBLE Cedex 1

Représentant légal : Mme MIRIBEL AURELIE

Carte professionnelle : CPI 3801 2016 000 010 069

Valable jusqu'au 18/07/2019